



ᑲᑎᑏᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 135^E RÉUNION (APPROUVÉ)

DATES : Les 5 et 6 mars 2013

LIEU : Hôtel du Parlement, Québec

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)

Michael Barrett
Adamie Kalingo
Betsy Palliser

Nommés par le gouvernement du Canada

Claude Abel
Thessa Girard-Bourgoin, vice-présidente
Gilles Tremblay

Nommées par le gouvernement du Québec

Paule Halley
Sylvie Létourneau, présidente
Vacant

Secrétaire exécutive

Stéphanie Benoit

Analyste en environnement

Nancy Dea

Observateur :

Benjamin Patenaude

INVITÉS :

Pierre Desrosiers, ministère de la Culture et des Communications
Robert Fréchette, Institut culturel Avataq
Frédéric Poisson, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), Service de l'expertise en biodiversité
Marie-Josée Côté, MDDEFP, Service de l'expertise en biodiversité, chef d'équipe
Alexandre Desjardins, Centre québécois du droit de l'environnement

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 135^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h 10 le 5 mars 2013 à l'Hôtel du Parlement, à Québec. La présidente ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour qui est ensuite adopté à l'unanimité. La 135^e réunion du CCEK se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Affaires courantes et correspondance

- a) Affaires courantes
 - i) Eau potable
 - ii) Camps abandonnés
- b) Correspondance transmise
 - i) Invitation en vue de rencontrer le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
 - ii) Secrétariat au développement nordique
 - iii) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier Hopes Advance
 - iv) Plan de transport pour la région Nord-du-Québec
 - v) Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 d'Environnement Canada
- c) Correspondance reçue
 - i) Programme de cession de terres publiques
 - ii) Consultations avec le MAMROT
 - iii) Déclin des populations de caribous au Nunavik

3. Budget, secrétariat et membres

- a) Secrétariat
- b) Postes vacants
- c) Budget
- d) Régie interne
- e) Rapports annuels 2011-2012 et 2012-2013

4. Évaluation environnementale au Nunavik

- a) Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
- b) Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions
- c) Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ
- d) Groupe de travail sur la participation publique – MDDEFP
- e) Nouvel outil du MDDEFP
- f) Patrimoine archéologique – Guide pour l'initiateur de projet
- g) Mise à jour et information concernant un guide et une formation sur l'évaluation environnementale

h) Membres des comités environnementaux qui interviennent au Nunavik

5. Activités minières

- a) Projet de règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure
- b) Exploration minière dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes
- c) Certificat d'autorisation du MDDEFP – Tata Steel Minerals Canada Limitée

6. Aménagement du territoire

- a) Plan de développement régional

7. Gestion des matières résiduelles

- a) Projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik
- b) Campagne de sensibilisation aux matières résiduelles dangereuses domestiques

8. Atlas de la biodiversité du Québec nordique

9. Site Web du CCEK

- a) Travaux du sous-comité
- b) Médias sociaux et forum de discussion
- c) Demande du COFEX-Nord

10. Divers

- a) Chronique du CCEK dans *Makivik Magazine*

11. Procès-verbaux des 132^e, 133^e et 134^e réunions

12. Dates et lieu de la prochaine réunion

2. Affaires courantes et correspondance

a) Affaires courantes

i) Eau potable

Au début de février 2013, le CCEK a contacté la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de vérifier si elle avait bien reçu une proposition de l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) concernant l'amélioration des méthodes de nettoyage des réservoirs d'eau des logements sociaux du Nunavik. Le 8 février 2013, le CCEK a reçu un courriel de M. Alain Bellefeuille, directeur de la Direction des affaires intergouvernementales et autochtones (SHQ). Dans son courriel, M. Bellefeuille a confirmé que la SHQ avait bien reçu la proposition de l'OMHK en décembre 2012 concernant une nouvelle technique de nettoyage des réservoirs d'eau ainsi qu'une estimation des coûts de son application au Nunavik. La technique décrite dans la proposition de l'OMHK est actuellement mise à l'essai par des spécialistes de l'École de technologie supérieure (ÉTS) à Montréal. M. Bellefeuille tiendra le CCEK au courant des résultats de l'étude de l'ÉTS dès qu'ils seront disponibles.

ii) Camps abandonnés

L'analyste en environnement présente une liste des camps abandonnés au Nunavik qui a été compilée par le secteur « faune » du ministère des Ressources naturelles (MRN) entre 2000 et 2008. Le MRN estime qu'il y a 385 camps autorisés et que 51 d'entre eux avaient été signalés comme étant abandonnés. La plupart des camps abandonnés sont situés dans les environs de Schefferville. L'analyste en environnement a contacté un représentant du bureau régional du MRN et, selon ce dernier, la plupart de ces camps n'ont pas été entretenus depuis 2008 et le MRN n'a pas fait de suivi. Le représentant a mentionné que le MRN prévoyait augmenter le nombre d'inspections de ces sites.

L'analyste en environnement passe en revue une note d'information décrivant la législation québécoise concernant les camps, soit le Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage, le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles et la Loi sur la qualité de l'environnement, notamment la Section II, annexe A. La note d'information décrit également le processus d'octroi de permis pour des camps et le moratoire décrété en 2012 afin de suspendre l'autorisation de nouveaux camps appartenant à des non-bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) sur les terres de la catégorie III. Il semblerait que le MRN soit en train de changer le processus d'octroi de permis autorisant l'établissement de camps et qu'il ait demandé au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) de lui faire part de ses commentaires sur les changements qui devraient être apportés au processus d'autorisation. Un comité (Inuits, Cris, Naskapis et représentants gouvernementaux) a été mis sur pied pour discuter de la responsabilité de l'entretien des camps qui ont été abandonnés.

Les membres souhaitent qu'un représentant du MRN puisse venir les rencontrer pour échanger sur le sujet afin d'obtenir un portrait clair des responsabilités des divers intervenants dans le domaine.

b) Correspondance transmise

- i) Invitation en vue de rencontrer le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Le 8 janvier 2013, le CCEK a transmis une invitation en vue de rencontrer le nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet. Le CCEK n'a pas reçu d'accusé de réception à son invitation.

- ii) Secrétariat au développement nordique

Le 9 janvier 2013, le CCEK a transmis une lettre à la ministre des Ressources naturelles, M^{me} Martine Ouellet, afin de saluer la mise sur pied du Secrétariat au développement nordique et de demander à ce que le CCEK soit tenu au courant des travaux de cet organisme. Un accusé de réception a été reçu. Un plan d'action pour le Secrétariat au développement nordique est en cours d'élaboration.

- iii) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier Hopes Advance

Le 11 février 2013, le CCEK a transmis une lettre à la présidente de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), M^{me} Elaine Feldman, concernant les différents processus d'évaluation environnementale s'appliquant au projet minier Hopes Advance situé à proximité du village d'Aupaluk. Dans sa lettre, le CCEK dresse une liste des différences entre la description de projet soumise à l'ACEE et celle soumise au MDDEFP. Il aborde aussi les problèmes pouvant découler de l'application de trois différents processus d'évaluation environnementale, des consultations publiques ainsi que des délais administratifs occasionnés par les processus prévus dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN).

Les membres s'étonnent du nombre de processus s'appliquant à un seul et même projet et se demandent si une harmonisation des processus ne serait pas souhaitable. Il est également suggéré que le processus fédéral d'évaluation environnementale décrit au chapitre 23 de la CBJNQ se substitue à celui de Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012), puisqu'un régime est déjà établi dans le cadre de la CBJNQ dans l'intention de favoriser les Inuits du Nunavik et qu'il considère davantage l'évaluation des impacts sociaux du projet.

iv) Plan de transport pour la région Nord-du-Québec

Le 28 janvier 2013, le CCEK a transmis une lettre à M^{me} Dominique Savoie, sous-ministre du ministère des Transports, pour demander de plus amples renseignements sur le Plan de transport pour la région Nord-du-Québec. Le CCEK n'a pas reçu d'accusé de réception.

v) Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 d'Environnement Canada

Le 31 janvier 2013, le CCEK a transmis une lettre à l'honorable Peter Kent, ministre de l'Environnement, concernant les buts et objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici à 2020. Le CCEK n'a pas reçu d'accusé de réception. L'analyste en environnement informe les membres qu'elle a communiqué avec un représentant d'Environnement Canada et que ce dernier l'a informée qu'une nouvelle version du document était disponible et intégrait certains commentaires reçus lors de la préconsultation. Les cibles et les buts ont été mis à jour de manière à inclure des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés en matière de biodiversité. Les membres sont informés que d'autres organismes ont soulevé des points similaires à ceux du CCEK concernant notamment le milieu nordique. Un membre fait un commentaire sur le caractère flou des cibles proposées dans le plan initial. Les membres sont informés qu'une version finale du document sera disponible à la fin de l'été 2013.

c) Correspondance reçue

i) Programme de cession des terres publiques

Le CCEK a reçu une lettre de M. Richard Savard, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, datée du 7 janvier 2013, en réponse à une lettre que le CCEK lui avait transmise en octobre 2012 concernant le programme du MRN visant à céder des terres publiques pour aider les municipalités nordiques à répondre aux besoins créés par la mise en œuvre de projets socioéconomiques. Dans sa lettre, le CCEK soulevait la question de l'application du programme au régime des terres en vigueur au Nunavik. M. Savard a répondu que les balises juridiques du programme de cession des terres publiques du MRN s'appliquent à la CBJNQ. Les membres sont satisfaits de la réponse reçue.

ii) Consultations avec le MAMROT

Le 8 janvier 2013, le CCEK a reçu une lettre de M. Sylvain Boucher, sous-ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), en réponse à une lettre que le CCEK lui avait transmise en novembre 2012 concernant le projet de loi n° 34 (Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires) et le fait que le CCEK aurait dû être consulté dans ce dossier. Dans sa lettre, M. Boucher mentionne que, pour ce projet de loi, le MAMROT a consulté l'ARK, le MDDEFP et d'autres ministères. Il soutient que ce projet de loi n'a aucune conséquence sur les régimes de protection de l'environnement et du milieu social et que c'est

pourquoi le CCEK n'a pas été consulté. Le CCEK considère qu'il aurait dû être consulté dans ce dossier et il reconnaît que, encore une fois, les ministères méconnaissent le rôle et le mandat de CCEK. On suggère que le MDDEFP, en tant qu'administrateur provincial pour le chapitre 23 de la CBJNQ, informe le MAMROT et les autres ministères québécois du rôle que joue le CCEK en matière d'environnement et d'utilisation des terres (23.5.26 CBJNQ).

iii) Déclin des populations de caribous au Nunavik

Le 8 janvier 2013, le CCEK a reçu une lettre de M^{me} Diane Jean, sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dans laquelle il est indiqué que le MDDEFP est lui aussi préoccupé par le déclin des populations de caribous au Nunavik. M^{me} Jean explique dans sa lettre que le CCCPP examinera la question avant que le MDDEFP n'adopte un plan de gestion. Le MDDEFP tiendra le CCEK au courant de tout fait nouveau dans ce dossier.

3. Budget, secrétariat et membres

a) Secrétariat

Le sous-comité administratif du CCEK fait trois propositions aux membres : 1) l'embauche de M. Benjamin Patenaude pour occuper le poste de secrétaire exécutif à compter du 1^{er} avril 2013, 2) le prolongement du contrat de M^{me} Nancy Dea pour quelques mois et 3) l'embauche temporaire de M^{me} Stéphanie Benoit pour réaliser diverses tâches pour le CCEK au courant de l'été 2013. Les trois propositions sont acceptées par les membres. Ces derniers sont également informés du départ de M^{me} Nancy Dea à l'été 2013 pour un congé de maternité. Enfin, les membres discutent d'éventuels contrats à confier à des consultants pour réaliser des analyses de projets de loi et aider le CCEK dans certains dossiers.

b) Postes vacants

Les membres sont informés de la nomination par l'ARK de M^{me} Betsy Palliser en remplacement de M. Charlie Argnak. De plus, il y a toujours un poste vacant au sein des représentants du gouvernement du Québec, et ce, depuis environ un an. Les membres demandent qu'une lettre soit transmise au MDDEFP pour demander que le poste vacant soit pourvu.

c) Budget

Les membres discutent des finances du CCEK et de la possibilité de faire affaire avec un comptable pour l'établissement du budget annuel et du budget prévisionnel pour l'année 2012-2013. Les membres demandent que des modifications mineures soient apportées au budget prévisionnel avant que ce dernier soit transmis rapidement au

MDDEFP. Compte tenu de la situation familiale du futur secrétaire exécutif, il ne sera pas nécessaire de financer le logement de ce dernier à Kuujuaq.

d) Régie interne

Les membres sont informés des derniers détails concernant la signature du bail entre l'ARK et le CCEK pour la location d'un local à bureau pour le secrétariat du CCEK. Ils rédigent une résolution concernant l'approbation et la signature du nouveau bail. La résolution est adoptée.

Les membres discutent également de la révision d'un modèle de contrat de service lorsque le CCEK fait affaire avec des consultants. Les membres transmettront leurs commentaires à la secrétaire exécutive.

e) Rapports annuels 2011-2012 et 2012-2013

Au total, 84 exemplaires du rapport annuel 2011-2012 du CCEK ont été distribués à 40 destinataires en décembre 2012, lesquels ont également reçu une version électronique du rapport annuel le 11 janvier 2013. La préparation du prochain rapport annuel sera confiée à l'employée temporaire du CCEK.

4. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)

Les membres discutent à nouveau de la pertinence de produire un avis sur la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Le CCEK considère qu'il est toujours pertinent de transmettre ses observations auprès du gouvernement fédéral. Les membres décident donc de préparer un avis à ce sujet.

b) Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions

À la 134^e réunion du CCEK, M^{me} Mishal Naseer avait fait une présentation sur le mandat et le processus d'évaluation environnementale de la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions (CRMNER). Les membres avaient alors proposé que le sujet soit rediscuté à la 135^e réunion afin de rassembler les commentaires sur ce nouveau processus d'évaluation environnementale s'appliquant à la région marine du Nunavik. Certains membres s'inquiètent du fait que les impacts sociaux des projets de développement semblent être moins pris en considération dans cette procédure que dans le cadre des procédures prévues à la CBJNQ. Par ailleurs, la documentation relative aux projets est inscrite au registre public de la CRMNER (www.nmriib.ca).

En outre, les membres discutent d'une lettre que l'honorable Peter Kent, ministre de l'Environnement, a transmise le 18 janvier 2013 à la CRMNER qui est chargée de l'évaluation du projet minier Hopes Advance. Dans sa lettre, le ministre accepte la recommandation de la CRMNER concernant le projet minier en question. À la suite d'un examen préalable du projet, la CRMNER a recommandé au ministre compétent, dans ce cas-ci le ministre de l'Environnement, de procéder à un examen du projet tel qu'il est prévu à l'ARTIN. La lettre souligne également que, selon la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012), un délai de 365 jours doit être respecté par le gouvernement fédéral et qu'il serait souhaitable que la CRMNER réalise l'analyse du projet dans les mêmes délais. Les membres du CCEK discutent des éléments soulevés dans cette lettre et se questionnent sur la tenue d'une consultation publique dans le cadre du processus prévu à l'ARTIN. Un membre suggère que le CCEK effectue un suivi auprès de la CRMNER afin d'obtenir des renseignements additionnels sur le processus de consultation publique et les raisons de tenir cette consultation.

c) Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ

En janvier 2013, le CCEK a été informé que l'Administration régionale crie et le MDDEFP avaient tenu une réunion pour discuter de la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 22 de la CBJNQ concernant les projets de compétence provinciale devant être soumis aux processus d'évaluation environnementale. Il importe de souligner qu'aucune mesure concrète n'a été entreprise concernant la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ depuis que la Société Makivik a transmis, en 2011, une lettre au MDDEFP pour signifier qu'elle était disposée à participer à la révision de ces annexes.

Les membres soulignent à nouveau qu'une telle révision doit être entreprise dans les plus brefs délais afin d'actualiser les listes de projets devant être soumis aux processus d'évaluation environnementale. Les membres se questionnent sur le niveau d'implication du CCEK dans cette révision. Certains membres souhaitent que le CCEK dresse sa propre liste des modifications à apporter aux annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ; d'autres membres considèrent que le CCEK doit laisser cette tâche aux parties signataires de la CBJNQ. Il s'agit toutefois d'un dossier très important pour le CCEK et un suivi constant continuera d'y être apporté.

d) Groupe de travail sur la participation publique – MDDEFP

Au Nunavik, c'est la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) qui est responsable de la tenue des consultations publiques pour les projets de développement soumis au chapitre 23 de la CBJNQ (compétence provinciale uniquement). Le CCEK est informé que la CQEK a discuté, en février 2013, du procès-verbal de la première réunion du groupe de travail sur la participation publique du MDDEFP qui a eu lieu en janvier 2012. Ce procès-verbal identifie notamment les différentes pistes d'action pouvant être prises pour favoriser l'accès à l'information ainsi que la participation et la consultation publiques. Les membres considèrent toujours que les façons de faire actuelles peuvent être bonifiées et espèrent qu'une prochaine

rencontre sera planifiée rapidement par le MDDEFP pour donner suite aux actions proposées par le groupe de travail.

e) Nouvel outil du MDDEFP

Le MDDEFP a récemment produit un guide à l'intention des initiateurs de projet désirant réaliser un projet en milieu nordique, notamment au Nunavik. Le document énonce les éléments qui doivent être présentés dans la description initiale des projets conformément au processus provincial d'examen prévu aux chapitres 22 et 23 de la CBJNQ. Il comprend notamment les exigences pour les projets de « zone grise » pour lesquels une décision doit être prise quant à l'assujettissement du projet ou non au processus. Le document est disponible en français et en anglais sur le site Web du MDDEFP (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/evaluations/renseign-prelim.htm>). Les membres demandent que la secrétaire exécutive rédige un courriel pour faire la promotion du nouveau document auprès de l'ARK.

f) Patrimoine archéologique – Guide pour l'initiateur de projet

M. Pierre Desrosiers, archéologue au ministère de la Culture et des Communications (MCC), fait une présentation sur les modifications qui ont récemment été apportées à la Loi sur le patrimoine culturel. Il présente également le nouveau guide à l'intention des initiateurs de projet, lequel décrit les aspects juridiques régissant la gestion des ressources du patrimoine culturel, la place de l'archéologie dans les évaluations environnementales et les mesures que doivent prendre les initiateurs de projet à l'égard des ressources du patrimoine culturel situées dans les secteurs où seront réalisés des projets de développement. M. Robert Fréchette, directeur général de l'Institut culturel Avataq, a été invité par le CCEK pour participer à la présentation.

Un membre fait observer que les directives établies par le MDDEFP pour les études d'impact environnemental obligent les initiateurs qui réalisent des projets dans le Québec méridional à effectuer, à leurs frais, des recherches archéologiques dans les secteurs où leurs projets seront réalisés. Des directives similaires s'appliquent aussi aux initiateurs qui désirent réaliser des projets dans le Nord-du-Québec. Le nouveau guide et la loi modifiée renforcent l'obligation qu'ont les initiateurs de projet de réaliser des recherches archéologiques. M. Desrosiers explique que le MCC essaie de diffuser cette information aux autres ministères pour renforcer les exigences relatives à la protection du patrimoine archéologique.

Un autre membre fait observer que les initiateurs qui désirent réaliser des projets dans le nord ne font pas toujours des études de base adéquates comme il est requis ailleurs au pays. C'est le cas, par exemple, des recherches archéologiques pour le projet minier Hopes Advance. Les initiateurs de projet se limitent souvent à faire des revues de la littérature d'un secteur donné afin d'accélérer le processus d'obtention des permis requis.

M. Fréchette est invité à formuler des commentaires au nom de l'Institut culturel Avataq. Il soulève deux difficultés particulières. La première porte sur les contraintes de temps, lors de la réalisation des études d'impact, lesquelles compromettent la qualité des résultats des recherches archéologiques. La deuxième porte sur la production de rapports à l'intention des gouvernements et des entreprises, ce qui prend beaucoup de temps et nécessite des ressources considérables de son organisme.

Il est proposé d'écrire au sous-ministre du MDDEFP pour insister sur la nécessité d'adopter des directives plus strictes à l'égard des promoteurs de projet de développement lorsque le patrimoine culturel constitue un enjeu du projet ou lorsque le projet amène une destruction de ce patrimoine. Il est également proposé que les certificats d'autorisation des projets incluent des conditions d'autorisation qui permettent d'assurer la protection du patrimoine culturel et que le MCC et le MDDEFP réalisent des suivis pour vérifier que les étapes du guide sont respectées.

Le CCEK rédigera également une lettre à l'intention du MCC pour lui faire part de ses commentaires à l'égard du nouveau guide. La lettre soulignera la nécessité de décrire clairement les cadres juridiques en vigueur dans le nord et dans le sud du Québec en ce qui a trait aux évaluations des impacts environnementaux et sociaux, la nécessité d'avoir une version anglaise du guide, ainsi que la nécessité de mettre en place des exigences plus strictes permettant aux autorités d'inclure la protection des ressources du patrimoine culturel dans les processus d'autorisation de projet.

g) Mise à jour et information concernant un guide et une formation sur l'évaluation environnementale

Le 5 mars 2013, l'analyste en environnement et deux membres du CCEK ont rencontré un représentant d'une firme d'experts-conseils spécialisée dans les stratégies de développement durable, afin de discuter de l'élaboration d'un guide et d'un programme de formation à l'intention des intervenants des communautés nordiques concernant les processus d'évaluation environnementale et les processus de consultation publique qui s'appliquent présentement au Nunavik. Un programme similaire a été élaboré à l'intention des Cris concernant les processus du chapitre 22 de la CBJNQ et a donné lieu, à l'automne 2012, à des ateliers dans plusieurs communautés cries.

Les membres discutent de la possibilité d'élaborer un programme de formation similaire au Nunavik notamment en élaborant un projet pilote pour une communauté en particulier. Ils demandent d'obtenir, avant la 136^e réunion, des copies des présentations produites par la firme d'experts-conseils pour les ateliers de formation tenus dans les communautés cries ainsi qu'une proposition de projet.

h) Membres des comités environnementaux qui interviennent au Nunavik

Lors de la 134^e réunion, l'analyste en environnement a présenté un document décrivant les comités participant aux évaluations environnementales au Nunavik et les autres

comités inscrits aux chapitres 22, 23 et 24 de la CBJNQ. Les membres révisent à nouveau ce document et proposent de suspendre temporairement sa finalisation.

5. Activités minières

En raison des contraintes de temps, les membres décident de reporter le sujet à une conférence téléphonique prévue pour le 14 mars 2013.

6. Aménagement du territoire

a) Plan de développement régional

M. Alexandre Desjardins, avocat au Centre québécois du droit de l'environnement, fait une présentation couvrant les résultats d'une étude réalisée pour le compte du CCEK au début de 2013. L'étude avait pour but de documenter l'élaboration de futurs règlements de zonage pour la région Kativik, en s'inspirant des règlements en vigueur dans les municipalités régionales de comté du Québec méridional.

La présentation de M. Desjardins couvre les aspects suivants : le mandat donné par le CCEK, la gouvernance, les politiques d'aménagement du territoire et les aires d'intérêt définies dans le *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik*. M. Desjardins donne aussi des exemples de règlements de zonage en fonction des affectations du territoire définies dans le Plan directeur, d'un programme de développement complet, de normes de bâtiments, de clauses de protection de l'environnement ainsi que de constructions non réglementaires et de leur usage protégé par des droits acquis.

Un membre souligne la mise en place de conditions concernant des restrictions s'appliquant à la construction de bâtiments, par des non-bénéficiaires de la CBJNQ, dans les « aires essentielles associées aux activités de subsistance », plus précisément des camps d'exploration minière. Les propriétaires des bâtiments abandonnés devraient également perdre leurs droits acquis. La question de l'obligation légale des propriétaires de restaurer de tels sites a également été soulevée.

Un autre commentaire porte sur le fait que l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui accorde préséance aux activités minières dans les plans d'aménagement, ne s'applique pas au nord du 55^e parallèle. Il s'agit d'une précision importante qui fait ressortir la possibilité d'élaborer des règlements de zonage qui incluent des aires autour des villages et des écosystèmes à protéger. On suggère d'élaborer un règlement qui obligerait les initiateurs de projet à verser un dépôt couvrant les coûts de restauration des sites où il y a des camps d'exploration minière.

Enfin, l'étude réalisée par M. Desjardins sera partagée avec l'ARK, ce qui lui permettra de proposer un projet de suivi règlement de zonage qui sera soumis au Conseil de l'ARK en septembre 2013.

7. Gestion des matières résiduelles

a) Projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik

En réponse aux besoins croissants des villages nordiques de trouver des mesures adéquates de gestion des matières résiduelles, le projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik a été élaboré en août 2012 par le Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'ARK, grâce au financement du MDDEFP. De tels plans sont obligatoires dans toutes les municipalités du Québec. Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik dresse une liste de projets pilotes à mettre en place pour le traitement de diverses matières résiduelles sur un horizon de cinq ans. Les projets pilotes ont été élaborés à la lumière de consultations avec des résidents et des représentants des communautés inuites. Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik a été présenté au Conseil de l'ARK en septembre 2012. En février 2013, le Comité administratif de l'ARK a été chargé de mettre sur pied une commission pour tenir des audiences publiques, lesquelles sont prévues en mai 2013 dans les communautés de Kuujuaq et de Puvirnituk. Les commentaires des participants qui seront recueillis lors de ces audiences seront intégrés au Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik, lequel sera par la suite soumis à l'approbation du MDDEFP. Une fois que la version finale du Plan de gestion sera approuvée, l'ARK devrait adopter un règlement pour le mettre en œuvre et assurer une meilleure gestion des matières résiduelles dans les communautés du Nunavik.

Le CCEK a été invité à formuler des commentaires à l'égard du projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik. Les membres acceptent de transmettre leurs commentaires avant la 136^e réunion du CCEK.

b) Campagne de sensibilisation aux matières résiduelles dangereuses domestiques

En février 2013, des aimants comportant de l'information sur les matières résiduelles dangereuses domestiques ont été distribués aux résidents d'Ivujivik, à Quaqtak et à Inukjuak. Le CCEK prévoit distribuer bientôt d'autres aimants à Akulivik et à Puvirnituk. Les membres souhaitent que la distribution de ces aimants soit d'abord annoncée sur les ondes de la radio FM régionale. D'autres aimants en version anglaise et inuktitut seront commandés afin de finaliser la distribution dans toutes les communautés du Nunavik.

8. Atlas de la biodiversité du Québec nordique

M. Frédéric Poisson, chargé de projet au Service de l'expertise en biodiversité (SEB) du MDDEFP, fait une présentation concernant l'Atlas de la biodiversité du Québec nordique et des outils cartographiques dont dispose le ministère. Il est accompagné de M^{me} Marie-Josée Côté qui est chef d'équipe au sein du SEB. Les résultats préliminaires de l'Atlas constituent une synthèse des données recueillies lors des travaux de terrain réalisés par le MDDEFP de 2009 à 2012. Le projet a pour but d'améliorer l'état des connaissances concernant la biodiversité du milieu nordique et de prédire par modélisation informatique son évolution en fonction des changements climatiques prévus sur un horizon de 50 ans.

La présentation de M. Poisson couvre les aspects suivants : les objectifs du projet, le territoire à l'étude, les principaux concepts, la méthodologie, les études sur le terrain, l'abondance et la diversité des espèces végétales, les systèmes hydrographiques, l'échantillonnage des sédiments lacustres et la cartographie climatique. Les résultats présentés portent également sur les partenariats mis en place durant le projet qui ont permis d'obtenir des données sur la végétation (MRN), sur les espèces de plantes vasculaires (Université Laval) et sur les modèles climatiques présents et futurs (Ouranos). Une revue de littérature du Centre de la science de la biodiversité du Québec a permis de synthétiser l'effet des changements climatiques sur les écosystèmes et sur les Autochtones, de définir le rôle des aires protégées et des corridors écologiques. Des résumés en anglais et en français sont aussi disponibles. Des feuillets spécifiques à la réalité autochtone ont été faits dans la langue des communautés présentes au nord du 49^e parallèle.

Les représentants du MDDEFP indiquent par ailleurs que les données du Cadre écologique de référence sont gratuites et sont disponibles au public sur demande. De plus, des travaux de terrain seront aussi planifiés au Nunavik par des équipes du SEB à l'été 2013. Les données recueillies permettront d'alimenter les outils cartographiques et l'Atlas de biodiversité du Québec nordique.

Un membre souligne l'importance de la participation des Inuits à l'élaboration de l'Atlas, à l'acquisition de connaissances générales et à la diffusion des résultats du projet dans les communautés nordiques.

9. Site Web du CCEK

a) Travaux du sous-comité

En janvier 2013, les membres du sous-comité chargé de l'amélioration du site Web se sont réunis pour discuter des améliorations devant être apportées au site Web du CCEK. En octobre 2012, l'entreprise retenue a été consultée en vue de produire un scénario média et une maquette préliminaire décrivant les améliorations en question afin que les membres du sous-comité puissent formuler des commentaires. L'entreprise

fournira une nouvelle version du scénario média et de la maquette qui sera bientôt utilisée pour le site Web.

b) Médias sociaux et forum de discussion

Lors de la 134^e réunion du CCEK, les membres ont discuté de l'intérêt suscité par les organismes environnementaux pour l'utilisation des médias sociaux comme moyen de diffuser des renseignements et d'échanger sur des enjeux. La secrétaire exécutive réalisera une étude à ce sujet. Les membres demandent que le sujet soit mis à l'ordre du jour de la 136^e réunion.

c) Demande du COFEX-Nord

Le 18 décembre 2012, le CCEK a reçu un courriel de M. Claude Langlois, président du Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-Nord), demandant d'afficher les procès-verbaux du COFEX-Nord sur le site Web du CCEK. Les membres sont d'avis que le COFEX-Nord et le CCEK doivent demeurer indépendants. Ils demandent à la secrétaire exécutive de rédiger une lettre soulignant que le CCEK ne peut donner suite à sa demande. Puisque la CRMNER nouvellement créée possède déjà son propre site Web, il apparaît d'autant plus pertinent que le COFEX-Nord, qui existe depuis plus de 30 ans, dispose lui aussi d'un site afin qu'il puisse y afficher ses comptes rendus et la documentation relative aux projets de développement.

10. Divers

a) Chronique du CCEK dans *Makivik Magazine*

Les membres s'entendent sur le sujet de la chronique sur l'environnement tenue par le CCEK dans le numéro de printemps de *Makivik Magazine*. Il est proposé d'informer les Nunavimmiuts de la situation du recyclage des canettes d'aluminium en diffusant les informations consignées, depuis 2006, par l'analyste en environnement sur le sujet. Selon les informations recueillies, il est estimé que les Nunavimmiuts consomment 5 millions de canettes annuellement et que seulement 25 % d'entre elles seraient recyclées. De plus, bien que la réglementation provinciale concernant le recyclage des contenants de boisson, qui oblige les détaillants à accepter les contenants consignés vides et à rendre la consigne, s'applique au Nunavik, il semble que certains détaillants ne respecteraient pas la réglementation. Dans le projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik produit par l'ARK, il est reconnu qu'il y a des procédures de gestion de la récupération en place au Nunavik, mais qu'il est important d'assurer un suivi de ces procédures afin que les détaillants continuent de recycler les contenants de boisson.

Les membres demandent que l'analyste en environnement rédige une lettre à RECYC-Québec pour porter à son attention la situation du recyclage des canettes d'aluminium

au Nunavik. Une lettre sera également transmise aux détaillants de l'ensemble de la région pour les informer de la correspondance transmise à RECYC-Québec et de leurs obligations légales, ainsi que pour les encourager à recycler activement les canettes d'aluminium. Une copie du document résumant les informations recueillies accompagnera également les lettres.

Enfin, les membres suggèrent que les prochaines chroniques publiées dans le *Makivik Magazine* portent sur les problèmes environnementaux associés aux sacs de plastique et à l'emballage des produits.

11. Procès-verbaux des 132^e, 133^e et 134^e réunions

Le procès-verbal de la 132^e réunion a été adopté par courriel le 16 janvier 2012. Par ailleurs, les membres font plusieurs commentaires et suggestions concernant les procès-verbaux des 133^e et 134^e réunions. Leur adoption est donc reportée à une prochaine réunion.

12. Dates et lieu de la prochaine réunion

Il est décidé que la 136^e réunion du CCEK aura lieu à Umiujaq du 17 au 21 juin 2013.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
20 janvier 2014